

COMMUNIQUE



5^e édition de l'opération de m2A « J'adopte des poules »

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) renouvelle en 2024 son opération « J'adopte des poules » dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, ambition de son Projet de Territoire « Vision 2030 ». Pour cette 5^e édition, 400 poules (deux par foyer) seront données aux habitants volontaires de l'Agglomération. Les inscriptions sont ouvertes du 02 au 22 avril 2024.

Une opération d'adoption de poules pour favoriser la réduction des déchets

Initiée par m2A en 2018, l'opération « J'adopte des poules » contribue à réduire de manière sympathique et efficace les déchets alimentaires (de préparation et de repas).

En effet, **deux poules sur son terrain permettent d'éviter la production d'environ 146 kg/an de déchets (200 gr/jour/par poule) tout en fournissant quasi-quotidiennement des œufs frais. Cette réduction est encore amplifiée par la pratique du compostage individuel ou collectif.**

Sur le territoire de m2A, l'action « J'adopte des poules » complète la promotion du compostage individuel (15 000 composteurs vendus) et collectif (une cinquantaine de placettes de compostage partagée réalisées), mise en œuvre par le SIVOM de Mulhouse Sud Alsace.

Depuis 2018, 1 800 poules ont déjà été distribuées à 900 ménages.

Quelles sont les conditions pour pouvoir adopter deux poules ?

Les adoptions se font par paire car les poules sont des gallinacés sensibles et sociables qui s'épanouissent mieux quand elles arrivent en groupe dès le départ et sans concurrence d'autres poules déjà présentes.



Pour bénéficier de cette opération, il est nécessaire de :

- résider dans une commune de m2A
- n'avoir jamais bénéficié de l'opération « J'adopte des poules »
- ne pas déjà posséder de poule ou de coq
- s'engager à accueillir les poules pour son propre compte et dans le but de diminuer la quantité de déchets organiques résiduels
- avoir obtenu les autorisations nécessaires si vous habitez dans un lotissement ou une copropriété
- répondre à tous les critères fixés dans le règlement (à retrouver sur le site [m2A.fr](https://m2a.fr))

Pour pouvoir accueillir dignement ces poules, il est également nécessaire de :

- bénéficier d'un jardin privatif suffisamment grand et d'une surface dédiée aux poules de 8 à 10 m² minimum
- construire ou acheter un poulailler
- suivre les conseils du guide de l'adoptant pour le bien-être des poules (à retrouver sur le site [m2A.fr](https://m2a.fr))

Comment s'inscrire ? Du 02 au 22 avril 2024 sur [m2A.fr](https://m2a.fr)

Les habitants volontaires, répondant aux conditions préalablement indiquées, ont du 02 au 22 avril 2024* pour s'inscrire en ligne sur [m2A.fr](https://m2a.fr).

Les étapes sont simplifiées :

- vous lisez le guide de l'adoptant et le règlement
- vous remplissez le formulaire de réservation en ligne
- vous recevez un accusé de réception de votre demande
- m2A vérifie les conditions d'accueil, votre demande et vous contacte si nécessaire, chaque candidature étant étudiée pour validation des adresses et des surfaces
- vous recevez une **réponse définitive courant mai 2024**

**Au vu de la forte demande, il est conseillé de s'inscrire dans les meilleurs délais, car les 400 poules sont en général très rapidement attribuées.*

La distribution des poules aux nouvelles familles sera assurée par m2A le samedi 08 juin 2024. Après signature du contrat d'adoption, vous recevrez vos deux poules que vous pourrez transporter facilement grâce à un carton adapté, fourni par m2A.

Contact Presse m2A : Orlane Foucault - 06 45 86 16 47 - orlane.foucault@m2a.fr